

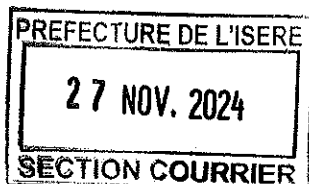


REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : **Mardi 05 novembre 2024**

Présents : Mmes / LOMBARDO / BRUNET JAILLY / VIALLE
MM. DUMAS / DURILLON / ALLAMANDO /
AKYUREK



Absents / Excusés : Mmes ZULIAN / HAMDI // CUIILLIER /
SEYMAT
MM. LEROY / TRANCHAND

Pouvoirs : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO
Mme SEYMAT à M. DUMAS
Mme CUIILLIER à Mme VIALLE
M. TRANCHAND à Mme BRUNET-JAILLY

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme NEMOZ-MOREL

N° 2024/05/11/25

OBJET : CONVENTION PARTENARIALE CCAS / EDF

La présente convention (ci-après : « annexe N°1 ») s'inscrit dans une démarche commune de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Le C.C.A.S de MOIRANS est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux familles dans leurs dépenses d'énergies.

EDF est un acteur reconnu en matière de lutte contre la précarité énergétique. Il est engagé depuis 30 ans dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis. Cet engagement se traduit non seulement par une action de terrain auprès des collectivités territoriales à travers le Fonds de Solidarité Logement (ci-après « FSL »), mais également par des partenariats nationaux comme locaux destinés à lutter contre la précarité énergétique.

Par conséquent, les Parties, constatant la communauté de leurs intérêts, décident d'inscrire leur démarche dans le cadre de cette Convention pour une durée de 1 an. Elle pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction pour une durée d'un an sans que sa durée totale n'excède trois années.

La présente convention est lue en séance.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** cette proposition.
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer ladite convention.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET RENDU
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 05 novembre 2024

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Mme Joséphine LOMBARDO
Vice-Présidente du CCAS

